

L'an deux mille quinze, le 13 février à 20h 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 9 février 2015, se sont réunis, séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BISSON, Maire.

Etaient présents :

Elus : Jean-Marc BISSON, Didier BOSSÉ, Jocelyne RENARD, Michel CAMPAIN, Monique RENARD, Ginette MAGNAN, Pascal LAURENT, Christophe PINSON, Laëtitia STALIN, Séverin ROLLAND, Alexandre ROËLENS.

Excusés : Madame Gaëtane SCHLOSSER, Madame Virginie GUERIOD, Monsieur Vincent TONDEUR.

Absents : Madame Jessica DESCHAMPS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Un pouvoir de Madame Virginie GUERIOD a été confié à Monsieur Michel CAMPAIN,
Un pouvoir de Madame Gaëtane SCHLOSSER a été confié à Madame Jocelyne RENARD,
Un pouvoir de Monsieur Vincent TONDEUR a été confié à Monsieur Jean-Marc BISSON.

A été désigné comme secrétaire de séance Monsieur Michel CAMPAIN.

Attribution des Subventions pour l'année 2015 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour (vote à main levée) décide l'attribution des subventions suivantes au titre de l'Année **2015** :

- Coopérative Scolaire Ecole de CAMPIGNY	2 400
- Classe découverte à Angoulins-Sur-Mer	2 630
- Club des Tilleuls de CAMPIGNY	1 000
- Anciens Combattants de CAMPIGNY	100
- O.M.S. Football de CAMPIGNY	3 000 (avec 11 voix pour et 3 voix contre)
- Club de la Pierre Plate	150
- Running Club de CAMPIGNY	800

En ce qui concerne le Refuge de l'Espérance d'Appeville-Annebault : la S.A.R.S., le conseil municipal a choisi un paiement à la vacation c'est-à-dire 130 € pour le placement d'un chien ou chiot et 60 € pour le placement d'un chat ou chaton.

Débat des orientations budgétaires pour l'année 2015 :

Monsieur le Premier Adjoint énumère une liste de projets de travaux qui pourront être réalisés durant l'année 2015.

Monsieur le Maire expose une présentation de la balance globale des finances de la commune. La commission finances se réunira avant le 10 avril 2015 afin de préparer le budget communal.

Vote des taux d'imposition communaux pour l'année 2015 :

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2015 qui sera voté le 10 avril prochain ;

Considérant la diminution des dotations de l'Etat versées à la commune, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition ;

Trois conseillers proposent une augmentation de 1,5 %,
deux conseillers proposent une augmentation de 1 %,
et un conseiller propose de garder les mêmes taux que l'année passée.

Après délibération, et à la majorité (vote à main levée) avec 8 voix pour, 4 abstentions et 2 contre.

Le conseil municipal décide et vote les taux communaux de la manière suivante avec une augmentation de 2 % :

- Taxe d'Habitation :	10,75 %
- Taxe Foncière sur le bâti :	9,61 %
- Taxe Foncière sur le non bâti :	28,67 %
- C.F.E :	15,26 %

Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service, pour l'année 2013 pour les compétences communautaires suivantes : assainissement collectif, assainissement non collectif et collecte des déchets :

Lors du bureau communautaire du 01 décembre 2014, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité a pris acte des rapports annuels 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif, collectif et de la collecte des déchets.

Il a été précisé dans cette délibération qu'une communication sera faite par le maire de chacune des communes membres de la Communauté de Communes à son conseil municipal. Cette communication aux conseils municipaux ne suppose pas de délibérer.

Le conseil municipal a pris connaissance de ces rapports annuels.

**Engagement de l'enfouissement des réseaux et renforcement de la Place de la Pelouse
Tranche 1 par le SIEGE et signature de la convention :**

Suite à la réunion du bureau syndical du 20 janvier 2015, la commune de Campigny a été retenue pour la programmation des travaux 2015 du SIEGE. Les travaux retenus sont l'enfouissement des réseaux (distribution électrique, éclairage public et télécom) sur la Place de la Pelouse – la première tranche (du Chemin de la Motte jusqu'à la Départementale n°29). La contribution communale estimative s'élève à :

- s'agissant des dépenses d'investissement :

Programmes	Montant estimé TTC	Participation communale	Montant Total
Renforcement prioritaire du réseau de distribution publique	52 800,00 €	7 %	3 080,00 €
Renforcement prioritaire du réseau éclairage public coordonné	20 400,00 €	40 %	6 800,00 €
Total 1	73 200,00 €		9 880,00 €

- s'agissant des dépenses de fonctionnement:

Programmes	Montant estimé TTC	Participation communale	Montant Total
Renforcement prioritaire télécom coordonné	14 400,00 €	60 % + TVA	9 600,00 €
Total 2	14 400,00 €		9 600,00 €

Les participations communales estimées seront ajustées à la clôture de l'opération sur la base du coût réel des travaux dans la limite des montants totaux 1 et 2 définis ci-dessus.

Après délibération, le conseil municipal autorise (avec 14 voix pour) :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice 2015,
- Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention exceptionnelle.

Proposition de signature de la convention portant sur la mise à disposition de matériel et ressources numériques pour la bibliothèque :

Le Département de l'Eure propose de mettre à disposition de la bibliothèque de Campigny, une liseuse numérique (petite tablette qui comprend entre 200 à 300 livres numériques). Ce prêt sera conditionné à signature d'une convention qui fixe les conditions d'utilisation.

A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt.

**Validation des travaux pour la 2^{ème} tranche de rénovation
des fenêtres de la classe des CM2 :**

- Vu la délibération n°2014/32 du 23 mai 2014 engageant les travaux de remplacement des fenêtres de la salle de classe des CM1/CM2 côté cour école (première tranche de travaux),
- Vu la délibération n°2014/50 du 12 septembre 2014 attribuant un accord de principe pour inscrire les travaux de remplacement des fenêtres de la salle de classe des CM1/CM2 côté école maternelle (deuxième tranche) au budget primitif 2015,

Monsieur le premier adjoint présente le travail de la Commission travaux. Un devis a été retenu pour un montant de 8 023,67 HT soit 9 628,40 TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
procède à un vote à main levée,
décide (avec 14 voix pour) d'inscrire la somme de 9 628,40 € pour la réalisation de ces travaux au budget primitif 2015, à l'article 213012 en section d'investissement.

Afin de soutenir la commune dans l'accomplissement de ces travaux, une subvention d'état exceptionnelle sera sollicitée.

**Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique
coordonné par le SIEGE :**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,
- Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L.331-1 à L.331-4,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de CAMPIGNY d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique,

Considérant qu'eu égard à sa dimension départementale et son domaine de compétence, le SIEGE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents et des intercommunalités du département,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
procède à un vote à main levée,

- décide (avec 14 voix pour) d'adhérer au groupement d'achats pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE pour les besoins de la collectivité, pour ce qui concerne : les contrats relatifs aux sites ayant une puissance souscrite de plus de 36 KVA et aux installations d'éclairage public, selon les possibilités fixées à l'article 2 de l'acte constitutif du groupement,
- approuve (avec 14 voix pour) l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE et figurant en annexe à la présente,
- Autorise (avec 14 voix pour) Monsieur Jean-Marc Bisson, Maire de la Commune de Campigny, à signer l'acte constitutif annexé à la présente et à prendre toutes mesures d'exécution de la présent délibération.

Organisation des bureaux de vote du Dimanche 22 et 29 mars 2015:

Chaque conseiller est invité à s'inscrire pour tenir une permanence à chaque bureau de vote. En cas d'absence d'un conseiller, le remplacement doit être organisé par le conseiller manquant.

Informations:

Motion de soutien aux notaires de France : Monsieur le Maire donne lecture du courrier des notaires de Pont-Audemer sollicitant le Conseil Municipal afin de soutenir les notaires contre le projet de loi MACRON.

Lecture de l'e-mail de Monsieur Domenech : relatant la pratique de la chasse par certains chasseurs.

Le logement situé au-dessus de la mairie va se libérer prochainement.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, le jour, mois et an sus-dits.
Ont signé avec Nous, les membres présents.
La séance a été levée à 22 heures 55 minutes.